



AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'INGENIEUR HOSPITALIER domaine Génie Biologique et Biomédical

Un concours externe sur titres pour le recrutement d'un poste d'ingénieur hospitalier domaine génie biologique et biomédical est ouvert pour le Centre Hospitalier de Chartres, la délibération du concours s'effectuera à compter du 27 juin 2023 dans les conditions fixées par le décret n° 91-868 du 05 décembre 1991.

- **Peuvent faire acte de candidature**, les titulaires d'un des diplômes d'ingénieurs ou figurant sur l'arrêté du 23 octobre 1992 modifié fixant la liste des titres ou diplômes permettant l'accès aux concours sur titres d'ingénieur hospitalier et aux titulaires d'un diplôme dont l'équivalence avec les titres ou diplômes précités aura été reconnue par la commission prévue par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requis pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

- **Pour candidater**, la demande d'inscription à concourir est à télécharger via le site Internet ch-chartres.fr/professionnels/concours.

Elle devra IMPÉRATIVEMENT être adressée à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres chargé de la Direction des Relations Humaines (Bureau des Concours) BP 30407 - 28018 CHARTRES cedex par courrier recommandé avec accusé de réception ou remis en main propre contre récépissé daté et signé **au plus tard le 26 mai 2023 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi) et accompagnée des pièces suivantes en 5 exemplaires

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Les diplômes ou certificats dont ils sont titulaires ou une copie dûment certifiée conforme à ces documents
- Pour les candidats âgés de moins de 25 ans, un état signalétique des services militaires ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national.

Au vu des délibérations du jury, le directeur de l'établissement organisateur du concours arrête, dans la limite du nombre de postes mis au concours sur titres, la liste définitive d'admission et la liste complémentaire dans les conditions prévues à l'article 19-VI du décret du 05 septembre 1991.

Chartres, le 25 avril 2023

Le Directeur-Adjoint de la Direction des
Relations Humaines

Olivier FALANGA



Vous obtiendrez tous les renseignements concernant ce concours professionnel auprès de Mme Nathalie SEVESTRE
02-37-30-36.47 nsevestre@ch-chartres.fr